

SUPPORTING THE SMALL MARKET GARDENING SECTOR IN FRANCE: COMPARISON OF TWO POLICY OPTIONS

Pauline LECOLE (Institut Agro, CEE-M),
Raphaële PREGET (INRAE, CEE-M),
Sophie THOYER (INRAE, CEE-M)

17^{ème} JRSS 2023 à Paris Saclay



Contexte de l'étude

Application de la PAC 2023-2027 en France (PSN) : **une nouvelle aide couplée pour les petites exploitations maraichères**

1588€/ha de maraîchage pour les EA de moins de 3ha de SAU et plus de 0,5ha de légumes ou petits fruits

Extraits du PSN français

« participer au maillage territorial des productions maraichères et aider spécifiquement les petites exploitations qui ne bénéficient de paiements de base qu'à hauteur de leur petite surface, limitant ainsi grandement les subventions qui leur sont accordées par la voie des paiements de base »

« renforcer la diversification des petites exploitations vers la production légumière à destination d'une demande locale souvent associée à des exigences en matière de réduction des pesticides »

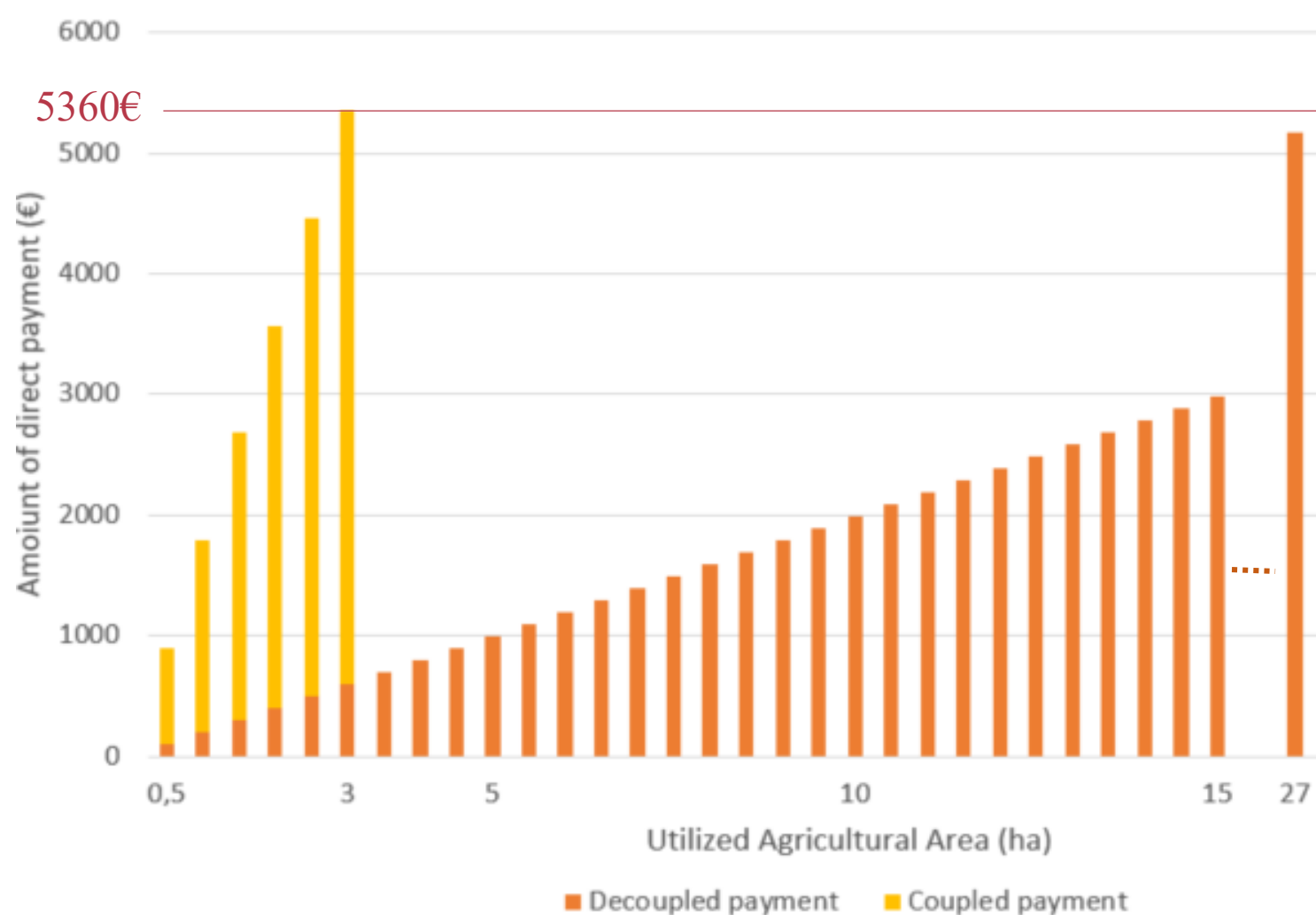
« agir avec les collectivités territoriales pour solidifier l'approvisionnement local de la restauration collective ou accompagner le développement des circuits courts, pour mieux répondre aux nouvelles attentes sociétales »

Contexte de l'étude

Mais une distribution de l'aide couplée avec un **effet de seuil important**

3ha de maraichage → près de 5 400€ d'aides directes couplées et découplées

Dans le cas, où la SAU fait plus de 3ha, il faudrait 27ha (en maraichage) pour recevoir un montant comparable (uniquement avec des aides découplées).



Contexte de l'étude

Peut-on soutenir autrement les petites exploitations maraichères sans effet de seuil ?

→ On s'inspire du SFS, Small Farmers Scheme (dans la PAC depuis 2014)

Une aide forfaitaire par exploitation remplaçant les aides directes de la PAC accessible à tous et sans conditions sur des critères de durabilité de l'exploitation

MAIS dont le montant n'excède pas 1250€/EA

→ **Auto-sélection**

Non mis en œuvre en France mais mis en œuvre à Malte, en République tchèque, Lettonie, Bulgarie et au Portugal (2023-2027)



Question de recherche

Peut-on soutenir autrement les petites exploitations maraichères sans effet de seuil et en ciblant celles qui respectent des critères de durabilité ?

→ SFS+ avec deux conditions facilement contrôlables et un montant plus élevé (Lécole, Préget et Thoyer, 2022) spécifique aux petits maraichers (moins de 5000€ d'aides directes)

Condition d'environnement : avoir une certification reconnue par le MASA // *en lien avec les attentes des consommateurs (Fosse, 2019 ; Morel et al., 2017 ; Zasada, 2011)*

Condition d'emploi : avoir un salarié permanent sur au moins 1/3 temps // *en lien avec les questions d'organisation du travail, de surcharge (Lécole, 2022 ; Forget, 2020 ; Dumont et Baret, 2017)*

Nos conclusions

8427 maraichers dans le RA2020

Pour un même budget :

- Aide couplée du PSN : 3 168 maraîchers éligibles à l'aide spécifique 1588€/ha
- SFS+ : 4 533 maraîchers s'engageraient dans un SFS+ avec une condition d'environnement et d'emploi et un montant de 2500€/EA



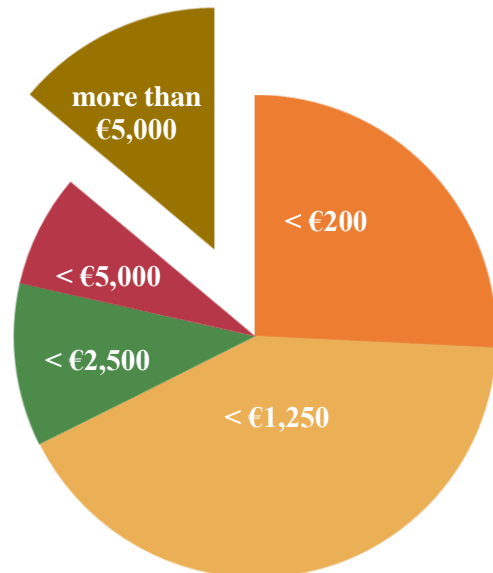
Méthodologie

Comparaison des deux mesures alternatives de politiques publiques :

- **Mesure 1** : aide couplée pour les petits maraichers (PSN français de 2023)
- **Mesure 2** : aide forfaitaire avec conditions d'environnement et d'emploi (SFS+ « petits maraichers »)

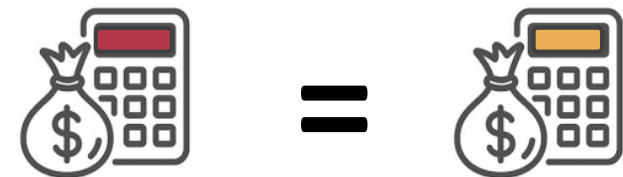
Pour une même population cible

Environ 7000 maraichers non retraités dont le montant estimé des paiements directs est inférieur à 5000€



Pour un même budget

Les maraichers éligibles à l'aide couplée ne sont pas forcément ceux qui souhaiteront s'engager dans le SFS+ et inversement
→ **Estimer le budget sur l'ensemble de la population cible** (éligible ou non, s'enrôlant ou non)



Méthodologie

Estimer le budget de l'aide couplée pour la population cible respectant les conditions d'éligibilité (estimations à partir du RA 2020)

Mesure 1 – Aide couplée du PSN

```
graph TD; A[Mesure 1 – Aide couplée du PSN] --> B[Maraichers éligibles  
(surface maraichère >= 0,5ha et SAU <= 3ha)]; A --> C[Maraichers non éligibles à l'aide couplée  
(surface maraichère < 0,5ha et/ou SAU > 3ha)];
```

Maraichers éligibles

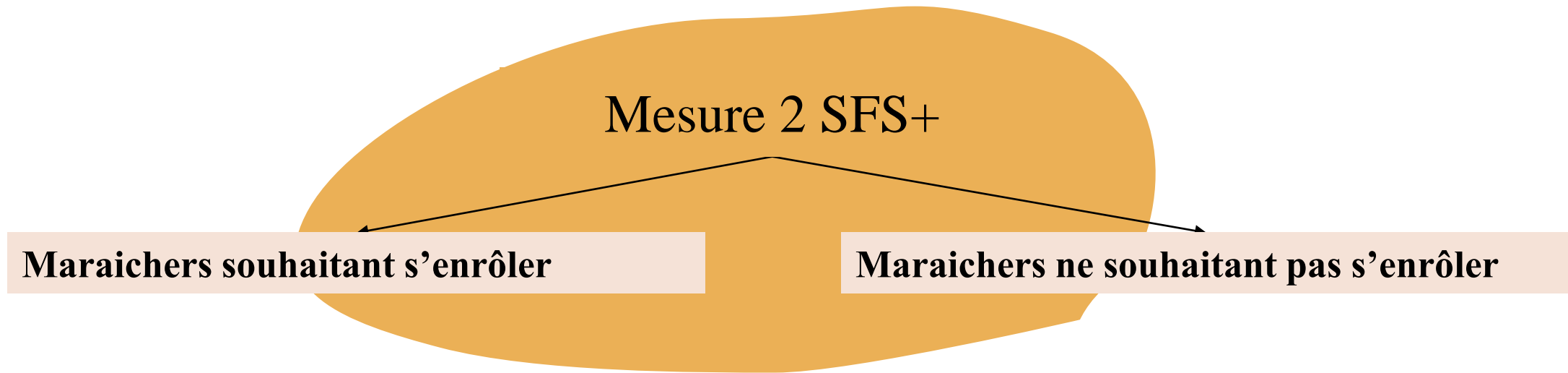
(surface maraichère $\geq 0,5$ ha et SAU ≤ 3 ha)

Maraichers non éligibles à l'aide couplée

(surface maraichère $< 0,5$ ha et/ou SAU > 3 ha)

Méthodologie










Estimer le budget de la mesure 2 SFS+ en simulant l'enrôlement des petits maraichers à partir d'une évaluation par une expérience de choix discrets de leurs préférences (Lécole, Préget, Thoyer, 2022)



Les préférences des maraîchers dépendent du fait qu'ils remplissent ou non les conditions et du montant proposé

Méthodologie

Enquête nationale réalisée en 2020, parmi les répondants **223 maraîchers recevant moins de 5000€ d'aides directes** (Lécole, Préget et Thoyer, 2022)

| | Program 0 | Program A | Program B | |
|-------------------------|--|---|---|--|
| Environmental condition |  |  |  | I prefer to remain in my current situation |
| Employment condition |  |  |  | |
| Commitment condition |  |  |  | |
| Lump sum payment | 1250€/year | 5000€/year | 7000€/year | |

Méthodologie

→ **Evaluation des taux d' enrôlement pour différents montants forfaitaires de SFS+ et différentes catégories de petits maraichers** (selon les conditions qu'ils respectent déjà)

Par exemple, pour 2000€ le taux d' enrôlement des maraichers qui ne remplissent aucune condition est de 30%. Ils passent à 44% quand on augmente le montant à 2500€.

→ **Simulation des résultats à l' échelle de l' ensemble de la population cible française** (voir méthodologie dans Lécole, Préget, Thoyer 2022) et calcul des budgets correspondants

→ Pour chaque montant forfaitaire simulé, on calcule le budget des aides pour les maraichers s' engageraient dans le SFS+ et le budget des aides pour les maraichers qui ne s' engageraient pas et resteraient dans le système classique des aides directes

Résultats

Mesure 1 – Aide couplée du PSN (≈13,5mio d'€)

Maraichers éligibles

3 168 maraîchers

SAU cumulée = 4 835ha

Budget aides découplées et couplées = 8,6 mio d'€

Maraichers non éligibles à l'aide couplée

3 808 maraichers

SAU cumulée = 24 900ha

Budget des aides découplées = 4,9 mio d'€

Mesure 2 SFS+

Maraichers souhaitant s'enrôler

4 533 maraîchers

SAU cumulée : 20 974ha

Budget du SFS+ : 11,3 mio d'€

Maraichers ne souhaitant pas s'enrôler

2 443 maraîchers

SAU cumulée : 8 761ha

Budget des aides découplées : 2,6 mio d'€

Résultats

Mesure 1 – Aide couplée du PSN (≈13,5mio d'€)

Maraichers éligibles

3 168 maraîchers

SAU cumulée = 4 835ha

Budget aides découplées et couplées = 8,6 mio d'€

Maraichers non éligibles à l'aide couplée

3 808 maraichers

SAU cumulée = 24 900ha

Budget des aides découplées = 4,9 mio d'€

Mesure 2 - SFS+ à 2 500€ (≈13,5mio d'€)

Maraichers souhaitant s'inscrire

4 533 maraîchers

SAU cumulée : 20 974ha

Budget du SFS+ : 11,3 mio d'€

Maraichers ne souhaitant pas s'inscrire

2 443 maraîchers

SAU cumulée : 8 761ha

Budget des aides découplées : 2,6 mio d'€

Résultats

Parmi les 4 533 maraîchers qui s'enrôleraient dans le SFS+ à 2500€/EA et avec les deux conditions emploi et environnement :

Seulement 21% remplissent déjà les deux conditions

Les autres devront les remplir pour pouvoir s'enrôler :

Potentiel impact sur l'emploi : + 900 UTA estimées

Potentiel impact sur l'environnement : +10 600 ha sous certifications environnementales



Conclusions et perspectives

L'effet additionnel du SFS+ avec condition environnementement était évident avec la PAC 2014-2020, **mais qu'en est-il de 2023-2027 où une voie de l'écorégime est la certification environnementale ?**

Intuition : les montants de l'écorégime (moins de 63€/ha au maximum) semblent trop faibles pour inciter les petites structures maraîchères à obtenir une certification pour toucher l'écorégime

Les gains environnementaux dans le SFS+ ne sont pour autant pas garantis car les certifications environnementales sont plus ou moins exigeantes.

57% des maraîchers désirant s'inscrire dans le SFS+ ne remplissent pas la condition emploi

→ vrai effet incitatif du programme 2500€ représentent environ 1,5 mois de SMIC



Conclusions et perspectives



Simulation de deux mesures de soutien pour un secteur ciblé qui reposent sur des modes d'allocation de l'aide financière très différentes : critère d'éligibilité versus auto-sélection

Nos résultats montrent que **pour un même budget, on peut atteindre des résultats environnementaux et sociaux plus intéressants avec un mécanisme d'auto-sélection** pour une aide forfaitaire sous conditions

A creuser pour la prochaine PAC qui est censée arriver en 2027 ?

Références

- Dumont A.M., Baret P.V., 2017. Why working conditions are a key issue of sustainability in agriculture? A comparison between agroecological, organic and conventional vegetable systems, *Journal of Rural Studies* 56, 53-64.
- Forget V., Hérault B., Beaujeu R., Depeyrot J.N., Hugonnet M., Mahé M., Midler E., 2020. Actif'Agri: the transformation of employment and activities farming, *Analysis* 145, Centre for Studies and Strategic Foresight, 8p.
- Fosse J., 2019. Making the Common agricultural policy a lever of the agro-ecological transition, France Strategy, 99p.
- French Ministry of Agriculture, 2022. Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027, 975p.
- Lécole P., Préget R., Thoyer S., 2022. Designing an effective small farmers scheme in France, *Ecological Economics*. 191, 107229. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2021.107229>.
- Lécole P., 2021. Can Small French Farms be or become an Opportunity for Employment in the Agricultural Sector?, *Eurochoices*. 20(1), 48-54. <https://doi.org/10.1111/1746-692X.12290>.
- Morel K., San Cristobal M., Léger F.G., 2017. Small can be beautiful for organic market gardens: an exploration of the economic viability of French microfarms using MERLIN. *Agricultural Systems*. 158, 39-49. [10.1016/j.agsy.2017.08.008](https://doi.org/10.1016/j.agsy.2017.08.008). hal-01608929.
- Zasada I., 2011. Multifunctional peri-urban agriculture – A review of societal demands and the provision of goods and services by farming, *Land Use Policy*. 28(4), 639-648. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2011.01.008>

Merci pour votre attention

